

Cette charte s'adresse aux acteurs et professionnels du Tourisme : hébergeurs, restaurateurs, producteurs qui s'ouvrent à la visite, accompagnateurs en randonnées, gestionnaires de sites de visite..., qui exercent leur métier avec le souci de préserver durablement les ressources naturelles et le cadre de vie local tout en favorisant un tourisme en accord avec les principes du développement durable.

Les signataires s'engagent pour un **tourisme qui préserve l'environnement** sur lequel ils fondent leurs activités. Ils ont conscience également que les consommateurs sont de plus en plus attentifs au respect de l'environnement et sensibles aux dimensions d'authenticité et de convivialité.

En signant cette charte, les professionnels s'engagent pour cinq ans à compter de la date de signature à :

- Accepter et respecter les **8 engagements de l'Écotourisme** énoncés dans la présente charte et les appliquer
- Accepter une **évaluation annuelle** de leurs engagements concernant la présente charte¹.

En cas de non-respect des engagements, la participation à la charte et les avantages qui y sont liés sont suspendus.

CONTREPARTIES

Le GAL Leader s'engage, au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme, à proposer les services suivants aux signataires avec la mise à disposition :

- Des **outils de communication et la valorisation** de leur activité au sein de l'offre écotouristique en Corse Orientale en lien avec l'ATC et les offices de tourisme.
- Un **guide de l'éco-hébergement et de l'éco-citoyen** pour leurs visiteurs
- Des **équipements** fournis par EDF permettant des économies d'énergie : ampoules Led, économiseurs d'eau, douchette, coupe veille etc.
- Des **accompagnements thématiques** si besoin :
 - ⇒ Conseils techniques sur **l'installation de chauffe-eaux solaires** en partenariat avec l'Ademe et appui à la demande de soutien financier (70% d'aide)
 - ⇒ Diagnostic **déchet** en partenariat avec les communautés de communes et la CCI ainsi que des outils de prévention et de valorisation des déchets (composteurs, sac de tri bi-compartmenté, stop pub etc.)
 - ⇒ Pour les hébergeurs, conseils d'aménagements intérieurs et extérieurs avec une prestation d'accompagnement par un **architecte (CAUE)** et/ou **paysagiste**.
- Des **formations** thématiques (énergies renouvelables, faune, flore, marketing...)
- Des réunions « **réseau écotourisme** » pour faciliter les échanges d'expériences.

SIGNATURE

Coordonnées du signataire

Raison sociale (professionnels) :

Nom :

Prénom :

Ville :

Tel :

Courriel :

Fait à : Le :/...../.....

¹ Il s'agira d'un entretien et visite de la part du GAL et des Offices de tourisme ; il est préconisé que l'entreprise rédige une note mise à jour régulièrement mettant en exergue les actions écotourisme qu'elle mène.



Les 8 engagements du prestataire

- Participer dans l'exercice de son métier à la **mise en valeur du territoire, son patrimoine naturel, culturel, historique** et ses savoir-faire :
 - Transmettre son savoir et/ou mettre à disposition de la documentation relative à l'environnement local (faune, flore, sentiers de randonnées...)
 - Aménager les espaces avec le souci de créer des lieux accueillants, de charme, en harmonie avec les paysages, la culture locale, dans le respect du patrimoine
 - Utiliser des espèces végétales adaptées pour les futures plantations
- Mener une **politique d'achat responsable en privilégiant** :
 - Les **produits respectueux de l'environnement** en raison de leur composition et de leur conditionnement
 - Acheter au maximum des produits biodégradables, produits recyclables, réutilisables, recyclés, etc.
 - Utiliser des textiles et produits naturels pour le ménage et la vaisselle (notamment pour les essuie-tout, papiers toilette, lessives et produits d'entretien, savons, etc.)
 - Entretien des espaces verts sans pesticides, avec des produits AB ou par des traitements alternatifs (désherbage thermique, paillage des massifs...)
 - Privilégier des fournisseurs et prestataires qui ont une démarche semblable
 - Les **produits, matériaux et services locaux** dans la politique d'achat de l'entreprise
- **Réduire** la production de **déchets** :
 - Respecter le tri sélectif mis en place sur le territoire et préférer des produits limitant la production de déchets et/ou facilement recyclables (verre, papier, carton...)
 - Rendre le tri sélectif des déchets facilement accessible pour les visiteurs et pour le personnel²
 - Mettre en place un compost si cela est possible
 - Déposer les produits dangereux (encres, piles, électroniques) en déchetterie
- **Préserver** la ressource en **eau** :
 - Préserver la qualité de l'eau en ne déversant aucun produit nocif dans le réseau d'évacuation ou les espaces naturels
 - Installer des économiseurs d'eau adaptés aux usages avec réducteurs de débit pour la robinetterie
 - Privilégier le goutte à goutte pour l'arrosage des espaces verts et des horaires adéquats, idéalement en soirée
- **Limiter** ses **consommations énergétiques & favoriser les énergies renouvelables** : utiliser des ampoules LED, privilégier l'utilisation d'énergies renouvelables, favoriser les éco-gestes
- Favoriser un **comportement éco citoyen** auprès du personnel et des clientèles :
 - Informer et expliquer la politique environnementale et de développement durable menée par l'établissement, ses engagements (réunion d'accueil, panneaux d'information, livret, etc.)
 - Informer sur les gestes éco citoyens
- Communiquer sur la **démarche d'écotourisme de la Corse orientale** : activités de sensibilisation à l'environnement, restaurants privilégiant les produits locaux, sports nature, transports en commun..., grâce aux documents produits par la Corse Orientale
- Participer aux actions **d'information et de formation** organisées dans le cadre de la démarche Ecotourisme animée par le territoire

² Une politique environnementale sera d'autant mieux appliquée qu'elle est expliquée et facilitée par des aménagements adaptés.